

COMPTE-RENDU de la REUNION de QUARTIER
Le Village et ses abords
Lundi 03 juin 2019 - 17h00

Elus du Conseil Municipal présents :

Mme Sylvie GREGOIRE, Maire,

M. Philippe BRITY, Mme Yolande PRIMO, Mme Patricia PARRAUD , Mme Christiane PERRIN, Adjoints au Maire.

Délégués présents :

Mme Martine LE CORRE

M. Claude STENNELER

Excusé : Jean MONIER

Madame le Maire remercie les personnes présentes, en particulier les délégués de quartier qui avaient pour tâche de recueillir les remarques, impressions et questionnements des habitants du village , l'objectif de cette réunion étant d'y apporter une réponse dans les meilleurs délais possibles.

Madame le Maire donne la parole à Madame Martine LE CORRE qui aborde précisément tous les sujets soulevés par ses voisins :

Sécurité routière - avenue de la Gravière

la vitesse excessive des véhicules inquiète fortement les riverains en bordure de voie au point d'éviter la sortie des enfants seuls, la pose de ralentisseurs est-elle envisageable ?

Réponse : la commune a déjà installé 4 ralentisseurs et a aménagé une chicane pour ralentir la vitesse entre les carrefours des rues Aguitton et Grande Rive, il n'est désormais pas possible de rajouter des ralentisseurs sur cette voie. Il faut privilégier l'information et la pédagogie en rappelant régulièrement les dangers encourus par les excès de vitesse inappropriés à ce secteur. Le bulletin d'information doit être un moyen de communiquer à ce sujet, des panneaux de sécurité « enfants » seront placés, des devis seront demandés pour un radar pédagogique mobile.

Tri sélectif

Où en est-on ?

Réponse : la compétence du service est déléguée à la communauté d'agglomération LMV, Les nouvelles plateformes de Lourmarin et Lauris semblent correspondre aux attentes des habitants, le financement de ces installations est pris pour moitié par les communes concernées et LMV. Pour Puyvert, un projet (à sa mesure) est à l'étude, recherche d'emplacement.

Containers collectifs

Malgré le ramassage « porte à porte » dans le village, 1 emplacement de container collectif est maintenu le long de la Gravière, celui-ci déborde régulièrement en pleine saison, des nuisances pour les voisins immédiats.

Réponse : le maintien de ce gros container ne semble pas justifié car tout le village est desservi par un ramassage « porte à porte » les lundis et jeudis matins. La question va être réglée avec le service de collecte.

Bruit de voisinage

Il semblerait qu'un système d'alarme individuel crée un son répétitif très pénible pour le voisinage au niveau de la rue François Gaudin.

Réponse : ce type de problème devrait pouvoir se régler directement entre voisins, si nécessaire l'agent de surveillance de la voie publique ira constater sur les lieux.

Surveillance des habitations en été (absence des occupants)

Existe-t-il un service de patrouille ? les personnes absentes doivent-elles se signaler ?

Réponse : Oui, les services de la Gendarmerie assure sur demande une surveillance régulière des habitations inoccupées durant les périodes de vacances « Opération tranquillité vacances » : informations et inscriptions à la brigade de gendarmerie ou sur www.interieur.gouv.fr

Affichage digital sur panneau lumineux

Ce type d'équipement est-il prévu ou envisageable ?

Réponse : Non, excessivement coûteux, peu esthétique et efficacité non prouvée.

A propos de communication, intervention de M. STENNELER qui demande l'affichage régulier des comptes rendus des séances du Conseil Municipal sur le grand panneau d'affichage extérieur.

Réponse : malgré leur diffusion sur le site internet de la mairie, il est vrai que l'affichage sur le panneau a été interrompu ces derniers mois, il sera repris.

Projet acquisition terrain Gaudin (reliant La Gravière au Couleton) : qu'en est-il ?

Réponse : Madame le Maire précise qu'à la suite de son courrier exposant l'intérêt pour la commune d'acquérir cette parcelle, l'association tutélaire gestionnaire de la propriété a répondu sans équivoque que le terrain n'était pas à la vente.

Diminution de l'éclairage nocturne / panneaux solaires

Est-il prévu de diminuer l'éclairage public ?

Réponse : Mme le Maire y est favorable, la question sera discutée prochainement au sein du Conseil Municipal. Récemment invitée à une rencontre au niveau intercommunal en présence de techniciens du Parc du Luberon, le dispositif SEDEL semble avoir fait ses preuves sur bon nombre de communes adhérentes. Des économies significatives ont été constatées, parmi les mesures préconisées : l'extinction de l'éclairage une partie de la nuit. Pourquoi pas ?

Chiens errants et aboiements intempestifs

Plusieurs plaintes à propos de chiens errants et en particulier pour des aboiements

Réponse : il ne s'agit pas véritablement de chiens errants au sens de « chiens perdus sans collier » la grande majorité des chiens libres dans le village est connue, c'est une nouvelle fois une question de civisme, les propriétaires ont été régulièrement rappelés à l'ordre. Quant aux aboiements intempestifs, l'interdiction est bien reconnue, des moyens existent actuellement avec les colliers anti-aboiements, il faut inciter les personnes à se parler dans un premier temps et à trouver une solution avant d'engager des poursuites.

Brûlage des déchets verts

Quelle solution ?

Réponse : le brûlage est interdit, une communication va être faite très prochainement à ce sujet car une déchetterie pour déchets verts va ouvrir dès le 1^{er} juillet sur Vaugines, pour rappel une benne à déchets verts est actuellement disponible à la déchetterie de Lauris.

La parole est donnée à M. Claude STENNELER.

Nettoyage des trottoirs

A qui incombe cette tâche ?, il a lui-même arraché les herbes sauvages le long de la voie publique devant sa propriété et a déploré que le tas d'herbes sèches reste sur les lieux durant plusieurs jours.

Réponse : Avec l'interdiction des produits phytosanitaires, il va de soi que les agents communaux ne peuvent pas arracher les herbes une à une à la binette, il faut inciter les riverains à nettoyer devant chez eux. Pour le ramassage, en cette saison les agents passent plus régulièrement pour arroser les fleurs, il est possible de les interpeler.

Côté recours administratifs

Y-a-t-il encore beaucoup de recours administratifs ?

Réponse : Plusieurs dossiers sont en cours d'instruction, des jugements ont été rendus récemment, tantôt en faveur des requérants, tantôt en faveur de la commune. Madame le Maire précise à ce sujet qu'elle a jugé bon de ne pas en faire état en réunion publique, la très grande majorité des Puyverdans n'est pas intéressée par ces contentieux récurrents.

Place Jean Moulin

Constat d'une animation sympathique autour du bistrot et de l'extension de la terrasse ... quel devenir pour cet espace ?

Réponse : Dès la démolition de la bâtisse terminée, l'espace chantier avait été fermé au ras de la voie de circulation avec l'intention de maintenir l'espace inaccessible. Au bout de quelques semaines, il est apparu « ridicule » de se priver de cet emplacement libre en attendant les futurs travaux de construction, particulièrement à la belle saison pour le bistrot.

Néanmoins, il faut garder à l'esprit que cette permission n'est que temporaire. Il est hors de question pour des élus responsables de considérer que le projet de construction de logements sociaux à cet endroit peut être abandonné au profit d'une placette occupée 4 mois de l'année sachant que la commune

- a supporté un prix d'acquisition,
- des travaux de démolition

et devrait en l'état financer des travaux de consolidation des propriétés voisines jusque-là mitoyennes avec la bâtisse démolie

- qu'une forte demande de logements sociaux a encore été confirmée récemment lors du départ d'un locataire, émanant de Puyverdans ou proches de la commune
- qu'à moyen terme les communes de notre taille devront également se conformer aux quotas obligatoires de logements sociaux
- et que la baisse des dotations de l'Etat nécessite de rechercher des ressources propres

M. STENNELER : Dans ce cas, n'est-il pas possible d'aménager une placette dans le prolongement du bistrot, actuellement aménagée en parking ?

Réponse : il faut y réfléchir, en saison estivale il pourrait être envisagé de déplacer les places de stationnement un peu plus haut le long du Couleton, notamment la place «handicapé», c'est un projet intéressant qui mérite réflexion.

Clôture de la réunion à 19h15.